



# Bulletin-Info

Mai – Juin 2008  
Volume 12, Numéro 3

## Dans ce numéro

- 1** Nouveaux membres
- 2** Saison exceptionnelle 2008  
Coût du carburant–vrac  
Taux de location de  
machinerie lourde
- 3** Régie du Bâtiment  
du Québec  
- Nouveau cautionnement
- 4** Congrès 2008

## NOUVEAUX MEMBRES

### Membres associés

**Atelier Ste-Émilie Inc.**  
Membre #1692  
Madame Line Desgagné  
866, St-Joseph  
Ste-Émilie-de-l'Énergie (Québec)  
J0K 2K0  
Tél. : 450-886-2968

**Location d'outils Simplex s.e.c.**  
Membre #1689  
Monsieur André Veronneau  
9740, boul. de l'Acadie  
Montréal (Québec)  
H4N 1L8  
Tél. : 514-331-7777

### Membres réguliers

**Performance PTG Inc.**  
Membre #1687  
Monsieur Benoît Fontaine  
2213, rang 11  
Lawrenceville (Québec)  
J0E 1W0  
Tél. : 450-535-6811

**Transport Raynald Boulay & Fils Inc.**  
Membre #1688  
Monsieur Raynald Boulay  
7015, boul. Laframboise, local 4  
St-Hyacinthe (Québec)  
J2R 1G8  
Tél. : 450-796-5941

**Cimentier Laviolette Inc.**  
Membre #1690  
Monsieur Laurent Turgeon  
8760, boul. Parent  
Trois-Rivières (Québec)  
G9A 5E1  
Tél. : 819-371-2071

**Les Engrais Neault Inc.**  
Membre #1691  
Monsieur Sébastien Neault  
2951, des Prairies  
Trois-Rivières (Québec)  
G8V 1W4  
Tél. : 819-373-8998

Bur. : 418-650-1877  
Bur. : 800-268-7318  
Fax : 418-650-3361  
Courriel : [apmlq@videotron.ca](mailto:apmlq@videotron.ca)  
Site Web : [apmlq.com](http://apmlq.com)

## APGQ

L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES  
DE GRUES DU QUÉBEC

## RLVQ

REGROUPEMENT DES LOUEURS DE  
VÉHICULES DU QUÉBEC

**REMORQUES LEWIS**  
499, chemin du Grand Rang  
La Présentation, St-Hyacinthe (Québec)  
J0H 1B0  
Tel. : (450) 796-5656  
Fax : (450) 796-5609  
Sans frais : 1-877-796-5656  
Info@remorqueslewis.com  
<http://www.remorqueslewis.com>

**Jacques Lewis**  
Président

CARGOS FERMÉS DE TOUTES DIMENSIONS  
PETITES REMORQUES  
BENNES BASCULANTES  
BOTTOM DUMP  
REMORQUES DROITES  
TÉLÉSCOPIQUES  
SURBAISSÉES  
FARDIERS

**REMORQUES  
LEWIS**



## Déneigement Saison exceptionnelle 2008

Tel qu'annoncé par M. Denys Jean, Sous-ministre des transports, les entrepreneurs en déneigement et déglacage à contrat pour le compte du Ministère des transports du Québec ont reçu leurs offres de compensation financière pour la saison exceptionnellement difficile vécue l'hiver dernier. Pour les régions touchées, les offres ont été très bien reçues par nos membres et la très grande majorité de ceux-ci ont d'ailleurs accepté l'offre soumise.

L'Association des Propriétaires de Machinerie Lourde du Québec (APMLQ) a encore une fois piloté ce dossier très activement et son comité «déneigement» a su, par son dynamisme et sa diplomatie, convaincre les autorités du Ministère du bien fondé de compenser ses entrepreneurs diligemment. L'APMLQ tient à souligner son appréciation aux dirigeants du MTQ pour leur beau geste de partenariat et leur efficacité dans le règlement de ce dossier. De plus, il faut aussi souligner le support de l'ACRGTO qui nous a accompagné tout au long de la démarche.

Bref, ce dossier prouve encore l'importance de participer à la vie de votre association car, la force du groupe a, encore un fois, fait ses preuves.

## Coût du carburant Transport en vrac

À la suite de la hausse importante du prix du carburant enregistrée au cours des derniers mois, la ministre des Transports, madame Julie Boulet, a annoncé le 30 mai dernier la mise en place d'un mécanisme de compensation financière pour les camionneurs artisans travaillant pour le compte du Ministère.

Vous trouverez en annexe une copie du communiqué de presse annonçant le mécanisme de compensation ainsi qu'un lien vers le site du ministère des Transports faisant état de la surcharge applicable.

Le lien informatique vous permettant de connaître les taux est le suivant :

[http://www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/entreprises/camionnage/camionnage\\_vrac#recueils](http://www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/entreprises/camionnage/camionnage_vrac#recueils)

Pour plus de détails, n'hésitez pas à nous contacter 1-800-268-7318.

### Taux de location de machinerie lourde

Dans le même état d'esprit, La Direction générale des acquisitions du Gouvernement du Québec a pris la décision de majorer les allocations de fonctionnement et, par le fait même, de faire une mise à jour des taux de location de machinerie lourde et outillage. Ces majorations sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008 et les taux soumis par les fournisseurs inscrits à la liste de location de machinerie lourde seront ajustés en conséquence.

Chaque fournisseur inscrit recevra une lettre confirmant le tout. En fonction de l'évolution du marché pétrolier, il est possible que les autorités gouvernementales réajustent, à la hausse ou à la baisse, les taux dans les prochains mois.

Nous joignons, en annexe, les majorations applicables aux différents types de machinerie lourde. Pour plus de détails, n'hésitez pas à nous contacter 1-800-268-7318.

### ASSURANCES MICHEL BROSSEAU Ltée

Cabinet de Services Financiers

Vincent Fréchette, FPAA, C.d'A.Ass.  
Vice-président exécutif  
Courtier en assurance de dommages

5665 Royalmount, Suite 200  
Ville Mont-Royal  
(Québec) H4P 2P9

Téléphone : (514) 288-9141  
Sans frais : 1 (800) 361-0610  
Télécopieur : (514) 288-9824  
Cellulaire : (514) 953-9719  
Courriel : vfrechette@ambinc.ca



## Régie du Bâtiment du Québec

### Cautionnement requis pour l'obtention d'une licence d'entrepreneur

Le Règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs et des constructeurs-proprétaires a été adopté par le Conseil des ministres le 2 avril dernier. Le nouveau règlement prévoit, entre autre, une nouvelle forme de cautionnement de licence, émis sans terme, obligatoire pour tout entrepreneur. Il remplacera l'ancien cautionnement pour fraude, malversation et détournement (fourni gratuitement par l'APMLQ) ainsi que l'obligation de déposer des états financiers ou un bilan.

Le cautionnement visera dorénavant à indemniser tout client qui a subi un préjudice à la suite de l'inexécution ou de l'exécution de travaux de construction et découlant directement des acomptes versés, du non-parachèvement des travaux, des malfaçons et des vices découverts dans l'année qui suit la fin des travaux.

Le cautionnement de licence entrera en vigueur le 25 juin 2008 pour les nouvelles demandes et de façon progressive pour ceux qui détiennent déjà une licence :

Pour ceux qui ne détiennent pas de licence :

- *obligatoire à partir du 25 juin 2008 pour toutes les nouvelles demandes de licence.*

Pour les entrepreneur détenant déjà une licence :

- obligatoire au plus tard le 25 septembre 2008, si la date d'échéance du paiement pour le maintien de la licence se situe entre le 25 juin et le 24 septembre 2008;
- obligatoire à la date d'échéance du paiement pour le maintien de leur licence, si cette date se situe après le 25 septembre 2008.

Le montant du cautionnement de licence est de :

- 10,000 \$ pour une ou des sous-catégories spécialisées;
- 20,000 \$ pour une ou des sous-catégories générales.

Si l'entrepreneur détient à la fois des sous-catégories générales et spécialisées, le montant est de 20,000 \$.

*Jusqu'à ce jour, le cautionnement requis par la RBO vous était fourni automatiquement et gratuitement avec votre membership à l'APMLQ. Compte tenu des nouvelles règles et exigences énoncées plus haut, certains frais seront requis pour obtenir le nouveau format de cautionnement requis par la RBO. Nous avons négocié un tarif spécial de groupe pour tous les membres en règle de l'APMLQ qui se lit comme suit :*

- Cautionnement de 10,000 \$, un frais annuel de 75,00 \$ (non taxable)
- Cautionnement de 20,000 \$ un frais annuel de 150,00 \$ (non taxable)

Après vérification, ces frais s'avèrent extrêmement compétitifs et, encore une fois, vous bénéficiez de la force du groupe!

De plus, comme ces frais ne sont pas intégrés à votre membership, vous êtes libres d'obtenir ou non votre cautionnement auprès de notre organisation. Si celui-ci ne vous est pas requis, vous n'aurez pas à déboursé quelque montant supplémentaire que ce soit.

Vous trouverez en annexe, un petit formulaire que nous vous demandons de nous retourner le plus rapidement possible afin d'éviter tout délai dans l'émission de votre attestation de cautionnement.

Soyez vigilants, ce nouveau cautionnement est essentiel à votre renouvellement de licence.



## Congrès 2008

Le 42<sup>ème</sup> Congrès annuel de l'APMLQ s'est tenu les 18 et 19 avril 2008 au magnifique Fairmont Le Château Frontenac dans le cadre du 400<sup>ème</sup> anniversaire de la ville de Québec.

Ce congrès a été couronné d'un vif succès à tous les points de vue :

- Nombre record de participants;
- Nombre record de kiosques;
- Ateliers pertinents et assistance record;
- Implication sans précédent des membres associés;
- Couverture médiatique sans précédent provoquée par l'annonce ministérielle de compensation financière pour les déneigeurs;
- Nombre record de participants au banquet de clôture tenu sous la thématique de la Nouvelle-France. Les participants étaient d'ailleurs costumés d'époque.

Nous tenons à féliciter les membres du comité organisateur pour une telle réussite ainsi que tous les membres présents pour leur implication.

Un CD de photos prises pendant le banquet de clôture est disponible aux bureaux de l'association; il suffit d'en faire la demande pour en obtenir tout à fait gratuitement un exemplaire. Les photos démontrent bien l'ambiance exceptionnelle qui régnait lors de cette soirée.

Le 43<sup>ème</sup> Congrès annuel est actuellement en préparation et les membres de votre comité congrès sont prêts à relever le défi de vous livrer un congrès encore une fois inoubliable.

Mettez donc à votre agenda les dates du 24 et 25 avril 2009 pour participer au prochain congrès annuel qui se tiendra, pour la première fois, à l'extérieur de la ville de Québec. Le site choisi promet toutefois d'anticiper un succès retentissant pour le 43<sup>ème</sup> Congrès annuel qui se tiendra dans le site enchanteur du Fairmont Manoir Richelieu dans la pittoresque région de Charlevoix. Soyez nombreux, nous vous promettons un congrès inoubliable.



**Louis Pariseault, C.d'A.Ass.**  
Courtier en Assurance de dommages  
Vice-Président  
lpariseault@gaudreaudemers.com

5095 Boul. Jean-Talon Est, bureau 2003  
Montréal QC H1S 3G4  
Tél. : 514-374-9944  
1-877-860-1412  
Fax : 514-374-2923

### Conseil d'administration 2008–2009

Le samedi après-midi a été consacré à l'assemblée générale annuelle au cours de laquelle on a procédé à la présentation du « Sommaire des activités de l'année 2007-2008 » dont vous trouverez une copie en annexe. L'assemblée a également procédé à l'élection des administrateurs pour l'année 2008-2009. Vous reconnaîtrez ces bénévoles sur la photo ci-jointe et nous tenons à féliciter tous les administrateurs pour leur élection. Soulignons aussi l'élection des administrateurs aux postes suivants :

Président : M. François Longpré

Vice-président au déneigement : M. Jacques Guimond

Vice-président au transport : M. Jean-Yves Gauthier

Vice-président à la construction : M. Steve D'Auteuil



#### 1ere rangée

Jean-Yves Gauthier, François Longpré, Steve D'Auteuil, Jacques Guimond ;

#### 2e rangée

Jean-Roch Roy, Martine Cayouette, Pierre Desgagnés, Alain Tourigny, Jean-René Scalabrini ;

#### 3e rangée

Jean Juneau, Jean-Luc Bellemare, Yvan Grenier, Kathleen Gosselin ;

#### 4e rangée

Jean-François Ostiguy, Louise Morin, Jasmin Douville, François Pelletier

